Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_240-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE DECEMBRE A VINGT HEURE TRENTE CINQ, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à Maison Intercommunale de Dourdain, 6 rue du stade, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 10 décembre 2025.

Présents : MMes C. BRIDEL, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX

Absents : MMes. N. CHARDIN, S. CHYRA, M. DESILES, P. MACOURS, R. PIEL, MM. V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, B. MICHOT, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS

Pouvoir : M. V. BONNISSEAU A M. J. BEGASSE, MME S. CHYRA A M. O. BARBETTE, M. Y. LE ROUX A M. G. BEGUE, MME P. MACOURS A MME K. SEVIN-RENAULT, M. B. MICHOT A M. E. FRAUD,

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE.

GENS DU VOYAGE

Approbation de la Révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) pour la période 2026-2031

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-Présidente

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et plus particulièrement son article 5 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral nº 35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le projet de schéma d'accueil des gens du voyage transmis par le Conseil départemental d'Ille-et Vilaine et le GIP AGV35 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_240-DE

VU la sollicitation de l'avis du Conseil Communautaire sur le projet de schéma, à transmettre avant le 9 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 09 décembre 2025.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est un document obligatoire, élaboré conjointement par l'État et le Conseil Départemental, définissant à l'échelle départementale et pour 6 ans, des axes d'amélioration en faveur de ce public, ainsi que des objectifs précis à l'échelle des acteurs locaux concernés par cette politique publique.

Depuis la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE), l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sont compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Le Schéma en cours (2020-2025) est le 3ème schéma départemental « gens du voyage » adopté en Ille-et-Vilaine, après ceux validés en 2004 et 2012.

En termes de préconisations pour Liffré-Cormier Communauté, l'actuel schéma prévoyait ainsi le maintien de l'offre existante de l'aire d'accueil (8 emplacements pour 16 caravanes), et l'étude préalable en vue de la création de deux terrains Familiaux Locatifs (TFL). Ce dernier objectif a fait l'objet d'une inscription au PLH du territoire.

Chargé de la révision du Schéma départemental, le GIP AGV35 a complété sa bonne connaissance des enjeux en matière d'Accueil et Habitat des gens du voyage, par le déploiement d'outils complémentaires de recensement des besoins et projets : questionnaire adressé à l'ensemble des Maires du Département ; des réunions partenariales ; les remontées des fiches territoriales remises à chaque établissements publics de coopération intercommunale, et détaillant l'existant, ainsi que les améliorations et développements envisagés.

Une synthèse de la démarche et des travaux menés figure en annexe 1.

A l'issue de son actualisation, et afin de remédier aux constats et besoins recensés, le nouveau schéma comporte 44 fiches action, réparties en 8 thématiques (annexes n°2 et 3).

Par ailleurs, **s**uite à des échanges et remarques collectées en interne, la mise à jour de la **fiche territoriale** de Liffré-Cormier Communauté, intégrée au Schéma départemental (annexe n°4), est souhaitée afin d'actualiser les informations recensées par AGV35.

Les principales préconisations de cette fiche concernant Liffré-Cormier Communauté concernent :

- L'intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- L'identification des terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'établissement public de coopération intercommunale ;
- La poursuite des actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des voyageurs ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_240-DE

- Le maintien des prescriptions de 2020 (construction de deux terrains Familiaux Locatifs - TFL) ; précédée d'une étude d'opportunité qui sera à lancer pour confirmer les besoins identifiés précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma proposé, ainsi que sur les préconisations proposées pour le territoire sur les six prochaines années ;

- **VALIDE** la transmission de la fiche territoriale descriptive pour Liffré-Cormier Communauté au GIP AGV35 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte dans le cadre de cette délibération.

Fait à Dourdain, le 16 décembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,	LE SECRETAIRE DE SEANCE
STEPHANE PIQUET	JEAN DUPIRE